



COMMUNIQUE DE PRESSE

## **CHARGE®, SOLUTION DE BIOCONTROLE ADAMA, MAINTENANT HOMOLOGUE SUR VIGNE**

**Suresnes, le 6 septembre 2023 – Charge, biosolution ADAMA à base de *chlorhydrate de chitosane*, est maintenant utilisable sur vigne, en conventionnel ou en agriculture biologique. Charge permettra aux viticulteurs de renforcer leurs programmes fongicides en agriculture biologique et de réduire l’usage des produits de protection en conventionnel.**

Déjà homologué sur de nombreuses cultures dont céréales, betteraves et pommes de terre, c’est maintenant **sur vigne** que Charge® peut être utilisé, pour une efficacité reconnue à la fois sur **mildiou** et **oïdium**. Ce nouvel usage sur vigne, résultat de notre partenariat avec l’entreprise Cercam, est un exemple concret des investissements d’ADAMA pour répondre aux besoins des viticulteurs.

Les dernières études mises en œuvre par ADAMA expliquent la **double action** de la substance de base sur la culture : « un premier effet direct, dit effet **fongistatique, freine le développement du pathogène**. Un second effet, celui-ci indirect, se combine au premier. C’est l’**effet éliciteur, qui stimule les défenses naturelles de la plante**. » explique Nathan GABORIEAU, chef marché Biosolutions ADAMA France.

Utilisable **en agriculture biologique et en conventionnel**, les bénéfices pour le viticulteur sont nombreux : la double action élicitrice et fongistatique de Charge® représente un atout de poids dans la **prévention et la gestion des résistances des maladies de la vigne**. En agriculture biologique, Charge® vient renforcer les programmes fongicides. Utilisé en agriculture conventionnelle, il participe à la **réduction de l’usage des produits phytosanitaires**. Autre avantage non négligeable de la substance de base : **son absence de résidus** sur la culture.

**Une solution efficace et durable, jusque dans la fabrication...** Charge® est composé de *chlorydrate de chitosane*. Ce dérivé de la chitine est présent dans l’exosquelette des crevettes, après désacétylation. « Le processus consiste à enlever un groupe acétyle (radical de l’*acide acétique*), c’est une étape clé dans la production du *chlorydrate de chitosane*. Plus le pourcentage de désacétylation est élevé, plus le produit final est efficace. Dans le cas de Charge®, le taux de désacétylation (DDA) est excellent puisqu’il atteint 90%» indique Nathan GABORIEAU. « De plus, le *chlorydrate de chitosane* de Charge® provient exclusivement de crevettes islandaises **labellisées « pêche durable » MSC. La pureté de cette source unique est une garantie supplémentaire en termes de qualité et d’efficacité et un gage de plus pour les viticulteurs soucieux de limiter leur impact sur l’environnement.** »

### **ADAMA**

ADAMA France s.a.s.- 33, rue de Verdun - 92156 SURESNES Cedex

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | [www.adama.com](http://www.adama.com)

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532



Charge® s'utilise sur vigne à la dose de 2 L/ha avec un partenaire en conventionnel (ex : Hidalgo® Star à 2,5 L/ha) et à 3 L/ha avec un partenaire en Agriculture Biologique, du stade BBCH 10 (Développement des feuilles) à BBCH 79 (Développement des fruits). Il est également utilisable sur céréales contre septoriose et fusariose, sur betterave contre cercosporiose et sur pomme de terre contre rhizoctone.

[Pour en savoir plus sur Charge®](#)

###

### **A propos d'ADAMA**

Notre groupe ADAMA Agricultural Solutions Ltd est un des leaders mondiaux de la protection des plantes. Nous possédons l'un des portefeuilles de matières actives les plus complets et les plus diversifiés au monde, intégrant des solutions conventionnelles, de biocontrôle et des biostimulants, issues d'installations de R&D, de synthèse et de formulation de pointe, ainsi qu'une culture d'entreprise basée sur l'écoute des agriculteurs et l'innovation à partir du terrain. Les 8 000 collaborateurs ADAMA développent ainsi pour les agriculteurs dans plus de 100 pays à travers le monde des solutions pragmatiques, qui répondent à leurs besoins et les aident à assurer la sécurité alimentaire de tous. Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur [www.adama.com](http://www.adama.com), sur [Twitter](#), [Facebook](#) ou [LinkedIn](#).

Contact ADAMA France s.a.s :

**Emmanuelle CLIN PILARSKI**

Responsable Communication

[emmanuelle.clin@adama.com](mailto:emmanuelle.clin@adama.com)

Tel : 06.37.56.47.48

## ADAMA

ADAMA France s.a.s.- 33, rue de Verdun - 92156 SURESNES Cedex

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | [www.adama.com](http://www.adama.com)

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532



**CHARGE®** - Substance de base - SL – Concentré Soluble – Chlorhydrate de chitosane 3% EUH401.

**HIDALGO STAR®** - WG - 40 % de Folpel + 40 % de Fosétyl-aluminium - AMM N° 9600512 –

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N°349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

#### **HIDALGO® STAR**



#### **Attention**

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du folpel. Peut produire une réaction allergique.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

---

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## **ADAMA**

ADAMA France s.a.s.- 33, rue de Verdun - 92156 SURESNES Cedex

Tél. : +33(0)1 41 47 33 33 | [www.adama.com](http://www.adama.com)

Société au capital de 250 000 € - Siren : 349 428 532 - R.C.S Nanterre - APE : 4675Z - TVA: FR12349428532